

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

75000
Objet

CLUB DE LA PLAGE DE
FONCILLON : demande
de M. ROLLANDEAU

DATE DE CONVOCATION

14 février 1975

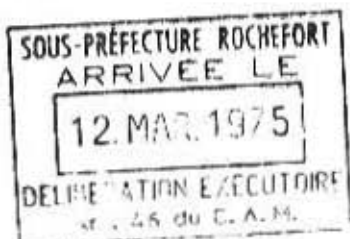
DATE D'AFFICHAGE

14 février 1975

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 21



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quinze
le vingt et un février à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TÊTARD STIPAL, BUCHET, DUFOUR,
BUJARD, Melle FOUCHE, MM. COLLE, BARDE, NAULIN, DOIREAU, DELAIR,
LACHAUD, BROTREAU, BOUCHET, Mme FAVIERE, Dr. DOMEQ, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. LARGETEAU par M. TÊTARD
M. MONTRON par M. BUCHET

Absents : MM. Maître TAP par M. COLLE
M. RIVIERE, M. BERLAND, M. BOUTET, M. BARRIERE,
M. PAPEAU

M. M. DELAIR a été élu Secrétaire.

Par lettre du 25 septembre 1974, M. ROLLANDEAU signale
que le Club d'enfants qu'il animait sur la plage de FONCILLON,
lui a rapporté 1 5 14 FR de recettes nettes pour deux mois et demi
d'exploitation, alors que la VILLE lui demande le versement d'une
somme de 2 000 F, pour frais d'entretien de la plage.

Il demande, en conséquence, la remise gracieuse de sa
dette.

La Commission des Finances a étudié cette demande au
cours de sa séance du 20 décembre 1974, et proposé une remise
de 90 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

VU l'avis de la Commission Municipale des Finances
en date du 20 décembre 1974,

./..

DECIDE :

- d'accorder à Monsieur ROLLANDEAU, une remise gracieuse de
90 % de sa dette envers la VILLE DE ROYAN, soit 1 800 FR,
(MILLE HUIT CENTS FRANCS)

FAIT et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



J. TETARD